

L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI EN QUESTIONS... ET EN RÉPONSES

Avec cette démarche, le geste de tri se simplifie. En effet, il vous est désormais possible de mettre davantage de déchets recyclables dans le bac de collecte jaune*.

*ou dans les colonnes de tri jaunes.

DORÉNAVANT, CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES ET TOUS LES PAPIERS SE TRIENT !

Cette simplification se fait avec 3 conseils clés :



- 1 C'est un emballage ou du papier ? Au tri !
- 2 Même sale, l'emballage se trie et se recycle. Les emballages doivent être bien vidés.
- 3 En vrac, sans les imbriquer.

POURQUOI ?

La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte prévoit notamment « le tri de tous les emballages plastiques, avec une généralisation à l'ensemble du territoire de l'extension des consignes de tri à la totalité des emballages en plastique d'ici fin 2022 ».

Par ailleurs, « atteindre le zéro plastique jetable, à usage unique, d'ici 2040 » fait également partie des objectifs de la loi anti-gaspillage, promulguée en février 2020. Celle-ci prévoit aussi des restrictions pour les industriels, organisateurs d'événements, restaurants, restauration rapide et autres magasins très consommateurs d'emballages et de sur-emballages plastiques. Des solutions existent et ces acteurs se mobilisent déjà afin de réduire leur impact environnemental.

À PARTIR DE QUAND ?

Sur le territoire de la Communauté de Communes Touraine-Est Vallées, cette extension des consignes de tri prendra effet **à partir du 1^{er} janvier 2021**, dès la première collecte des bacs jaunes de l'année.

QUI EST CONCERNÉ ?

Tous les producteurs de déchets des 10 communes de la CCTEV (particuliers, professionnels, administrations, associations, communes, écoles...) qui utilisent le service public de collecte des déchets ménagers.

POUR VOUS AIDER :

• Consultez le mémo tri et le site internet de la CCTEV.

• Téléchargez l'application « Guide du tri » de Citeo.

ATTENTION !

Pour rappel, qui dit « plastique » ne dit pas forcément « emballage ». À titres d'exemples, un stylo à bille ou un jouet ne doivent pas atterrir dans votre bac jaune, même s'ils sont en plastique. Ce ne sont pas des emballages.

À JETER EN VRAC !



QUELLES SONT LES NOUVEAUTÉS ?

Jusqu'à présent, votre bac jaune accueillait les bouteilles en plastique et flacons, les emballages métalliques, les cartonnettes, les briques alimentaires et tous les papiers.

Désormais, vous pouvez y ajouter d'autres emballages plastiques : les pots, les barquettes et les films plastiques...

+ LES NOUVEAUX

Films, pots et barquettes en plastique



QUELS IMPACTS ?

Économiques

Augmenter les performances de recyclage, ainsi que les soutiens financiers et recettes liées à la vente des matériaux, mais aussi réduire les coûts liés au traitement des ordures ménagères (enfouissement).



Environnementaux

Il s'agit d'améliorer la qualité du tri, de limiter la quantité et l'impact du transport des ordures ménagères résiduelles (bac gris), mais aussi limiter l'utilisation de nos ressources naturelles.



Qualité du service

Poursuivre significativement l'efficacité des collectes sélectives, par une simplification des consignes de tri, permettra une réduction du taux de refus de tri.



L'objectif est d'augmenter les performances de tri des emballages légers de 4 kg/habitant, entre 2020 et 2022, ainsi que de maintenir les performances de verre et papier.

L'extension des consignes de tri doit aussi, à terme, engendrer la création de nouvelles filières de recyclage sur les résines plastiques, développer cette économie circulaire. L'augmentation des tonnages collectés sur l'ensemble des emballages (métalliques, plastiques...) permettra de dimensionner et moderniser le parc de centres de tri.

Le Point Vert ne veut pas dire que l'emballage est recyclable. Il signifie que l'entreprise qui met en vente ce produit participe financièrement à la collecte, au tri et au recyclage des emballages.

UNE FILIÈRE ET DES PARTENAIRES

La CCTEV peut s'appuyer notamment sur deux partenaires de qualité - Citeo et Valorplast - pour assurer le tri et la valorisation des déchets recyclables en plastique de vos bacs jaunes.

Née en 2017 de la fusion, de deux sociétés, Eco emballages et ecoFolio, Citeo a été créée par les entreprises pour réduire l'impact environnemental des emballages ménagers et des papiers, en les transformant en nouvelles ressources.

Agissant pour une véritable économie de la ressource en France, Citeo s'est fixé 3 priorités : simplifier le geste de tri pour permettre à tous les Français de trier tous leurs emballages et papiers ; innover pour inventer les nouveaux matériaux, solutions de collecte, technologies de recyclage et débouchés ; réduire l'impact environnemental des emballages et des papiers en accompagnant les entreprises dans la généralisation de l'éco-conception.

En 28 ans, les entreprises ont investi plus de 11 milliards d'euros pour financer la collecte sélective et créer des filières de recyclage, avec leurs partenaires, collectivités locales, filières et opérateurs.

Valorplast, depuis 1993, a pour missions de : garantir et orchestrer la reprise des flux de plastiques collectés et triés par les Collectivités,

promouvoir durablement le recyclage en développant notamment des débouchés pour l'ensemble des emballages plastiques, favoriser leur écoconception en vue d'améliorer leur recyclabilité, sensibiliser assidûment tous les publics aux enjeux du tri et du recyclage des plastiques.

Dans ce cadre, Valorplast travaille avec des centres de tri, des recycleurs et de nombreuses collectivités pour pouvoir étendre les consignes de tri à tous les emballages plastiques, afin d'augmenter le taux de recyclage de ces derniers. En 2018 par exemple, la prise en charge des flux d'emballages ménagers en plastique issus de l'extension des consignes de tri a représenté 54 % de l'activité de Valorplast. En 2019, c'est autour de 60 %.

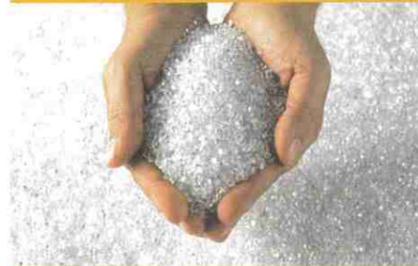
« Concrètement, de nouvelles techniques de tri sont mises en place dans les centres pour prendre en compte ces nouvelles matières plastiques, et de nouvelles applications sont recherchées par les recycleurs pour leur offrir de nouvelles vies. »



LE CYCLE DE VIE D'UN EMBALLAGE



Que deviennent les emballages plastiques après votre tri ?



Valorplast explique reprendre les emballages plastiques sortis de centres de tri. Ils seront ensuite transformés en résines plastiques, puis livrés chez des recycleurs, en France et dans les pays frontaliers. Ces derniers se chargent de les transformer.

« Ils broient la matière, la lave et la réduisent en paillette, qu'ils transforment en granulés, et qui servira ensuite de matière première. »

Quelques exemples de transformation

- Barquettes, pots de yaourts → Bouteilles d'eau ou barquettes
- Fibres polyester → Matelas, peluches...
- Bouteilles de lait → Tuyaux de plomberies...
- Pots de yaourts → Cintres, pots de fleurs...
- Bouteilles de lessive → Siège-auto...
- Films plastique → Sacs poubelles et tuyaux...



Credit photo : @Citeo - www.gooby.fr

LETTRE D'INFO

DÉC. 2020 #01

PARCE QUE JE TRIE, J'AGIS !



ÉDITO

Simplifier les consignes et les gestes de tri pour, ensemble, relever le défi environnemental qui se trouve devant nous !

Ces extensions de consignes de tri qui vous sont proposées à partir du 1^{er} janvier 2021 sur l'ensemble de notre territoire, seront obligatoires à partir de 2023 au niveau national. La Communauté de Communes Touraine- Est Vallées (CCTEV) et ses partenaires ont décidé d'anticiper et d'amorcer cette démarche deux ans avant.

Les enjeux et objectifs fixés par la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TEPCV) et par la loi Anti-Gaspillage et Économie Circulaire (AGEC) nécessitent une prise de conscience et une action collective. Parmi les leviers existants, la réduction des déchets non valorisables, l'amélioration et la simplification de la collecte sélective des emballages et des papiers, permettront d'atteindre les objectifs fixés au niveau national et européen.

Cette démarche d'extension des consignes de tri aura un impact certain, d'un point de vue environnemental et économique. Car un déchet

que nous pouvons trier et valoriser, mais qui ne l'est finalement pas, n'intègre pas cette forme d'économie circulaire et vertueuse.

En tant que premier maillon de la chaîne du tri, les citoyens doivent prendre conscience des enjeux. Le rôle d'une collectivité organisatrice du service public de collecte des déchets ménagers comme la CCTEV, consiste à accompagner cette transition et à informer sur les évolutions qu'elle nécessite, notamment par le biais de cette lettre d'information.

15,73%

C'est la moyenne du taux de refus du tri sélectif sur le territoire Touraine-Est Vallées, pour l'année 2019.

Après une augmentation de ce taux en 2017 celui-ci est à la baisse depuis 2018. (16,22 % en 2017 et 16,11 % en 2018). Les erreurs de tri concernent les emballages en verre (qui sont à déposer dans les colonnes ou bacs à verre), des textiles, des déchets d'équipements électriques et électroniques, et des ordures ménagères.

Une collectivité engagée

Environ 100 animations par an sont réalisées par l'animatrice du service déchets ménagers de la CCTEV. Les interventions pédagogiques sont programmées dans les écoles, les EHPAD ou lors de manifestations dans les communes, au contact du grand public. Parmi les thèmes abordés : le tri et le recyclage des déchets, le compostage, le gaspillage alimentaire, les déchets « contre nature », l'éco-consommation, les déchets dangereux, la fabrication du papier et les ateliers « Do it yourself ».



Plus d'informations : www.touraineestvallees.fr

